

01. ROUTES, PONTS ET FRANCHISSEMENTS



Une route soulignée par les alignements de platanes.



Illustration d'une auto route avec un talus qui a un impact prégnant dans le paysage du site classé.



Une route intégrée au paysage agricole du canal.



ENJEUX

Les routes présentes sur le territoire du canal sont de tailles variées et leur impact sur le paysage n'est pas égal. Certaines sont bien intégrées dans le paysage et relient le canal à son territoire en reprenant le tracé d'anciens chemins ruraux. D'autres sont vécues comme des ruptures, des cicatrices dont le tracé et les aménagements découpent et banalisent le territoire : talus, terre-plein, merlon, glissières, etc. L'enjeu est donc d'intégrer au maximum ces infrastructures dans le paysage afin qu'elles ne dégradent pas le caractère rural des paysages du canal du Midi. Elles ont une importance particulière pour la préservation du caractère pittoresque de ces paysages car elles donnent à voir le canal, elles y conduisent ou elles le traversent.



PRINCIPES DE GESTION

- Limiter l'impact visuel des infrastructures dans les paysages
- Eviter la multiplication du mobilier et des aménagements à connotation trop routière (glissières, bordures, îlots, résines...)
- Raisonner et dimensionner les ouvrages neufs en fonction des besoins réels sans compromettre leur évolutivité : éviter tous terrassements démesurés, gabarits surdimensionnés ou insuffisants
- Adopter une gestion écologique et raisonnée des abords